

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 04 juin 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances au nombre de huit, sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, suite à la convocation faite par le Maire en date du 30 mai 2024.

Etaient présents : M.M. GILIBERT – BRIOT – BRENAUDIÈRE – GUYON – BERTRU – DESMAISON – ROTHMUND – MATHURIN.

Absent excusé : M. BARP CASTANIÉ Christine (pouvoir à M. GILIBERT Jacques)
M. THABARANT Bernie (pouvoir à Mme ROTHMUND Valérie).

Secrétaire : Mme DESMAISON Maryline.

Lecture est ensuite faite du compte rendu de la séance précédente qui est adopté et signé à l'unanimité de ses membres.

Puis, on passe à l'ordre du jour qui appelle les questions suivantes :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Sans objet.

TRAVAUX RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

Les travaux de la Mairie sont presque terminés, il ne reste que la pose des volets, des finitions par le ferronnier et le nettoyage de l'étage.

Suite à la fin des travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie et afin de pouvoir louer les studios du 1^{er} étage, plusieurs devis pour l'ameublement ont été établis.

Après s'être fait présenter les devis suivants :

Entreprises	Désignation	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
IKEA	Meubles	4 888,83	977,89	5 866,72
IKEA	Electroménager	830,00	12,65	996,00
IKEA	Vaisselles	244,00	48,79	292,79
BOULANGER	Electroménager	1 189,88	237,98	1 427,86

Le **Conseil Municipal**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, par neuf voix pour dont deux pouvoirs et une abstention :

ACCEPTÉ les devis de la société IKEA pour un montant total de **7 155,51 € T.T.C.**,

ACCEPTÉ le devis de la société BOULANGER pour un montant de **1 427,86 € T.T.C.**,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ces achats,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

TARIFS LOCATION STUDIOS MAIRIE

Les 3 studios meublés de la Mairie seront disponibles à partir du **01 juillet 2024**.

Il propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail avec d'éventuels intéressés.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par neuf voix pour dont deux pouvoirs et une abstention :

DÉTERMINE le montant du loyer comme suit :

- **SAISONNIERS – STAGIAIRES – ALTERNANTS – APPRENTIS – CDD ≤ 6 MOIS :**
300 € par mois sinon au prorata temporis
- **ENTREPRISES (avec missions temporaires) – CDI pendant période d'essai :**
300 € la semaine
250 € la 2^{ème} semaine
200 € la 3^{ème} semaine
150 € la 4^{ème} semaine

DÉTERMINE le montant des charges comme suit :

- **SAISONNIERS – STAGIAIRES – ALTERNANTS – APPRENTIS – CDD ≤ 6 MOIS :**
30 € de charges du 01 mai au 30 octobre
60 € de charges du 01 novembre au 30 avril
- **ENTREPRISES (avec missions temporaires) – CDI pendant période d'essai :**
Tarifs à la semaine toutes charges comprises
- **LOCATION DRAPS ET SERVIETTES DE BAIN :**
Selon le tarif du prestataire

PRÉCISE qu'un contrat de travail ; une convention de stage, d'alternance, d'apprentissage ou un ordre de mission sera demandé pour permettre toute location

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout bail à intervenir.

ANIMATIONS

◆ **Fête de la soupe** : Pour la fête de la soupe du 02 novembre 2024, la SASU Terres de Couleurs, domiciliée à Charroux, propose un devis pour la réalisation de 2 050 bols à 3,75 € H.T. l'unité, pour un montant H.T. de 7 687,50 € soit 9 225,00 € T.T.C.

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs :

ACCEPTÉ le devis de la SASU Terres de Couleurs, pour la réalisation de seulement **2 000 bols à 3,75 € H.T. l'unité**, pour un montant total de **9 000 € T.T.C.**,

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à cette réalisation,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

◆ **Festival Baroque d'Auvergne** : Concert de saxophone à l'église le mardi 13 août. La commune paie le logement (185 € la nuitée) et le repas pour 3 personnes.

◆ **Jeux communautaires 2024 km** : 3 parcours de randonnées. Mise en place des postes et organisation de la manifestation.

RÉUNIONS DIVERSES

Sans objet.

QUESTIONS DIVERSES

◆ **CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT** :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi non permanent ou de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

CONSIDÉRANT qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un saisonnier d'activité en application à l'article n° L.332-23-2° du code précité ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

DÉCIDE la création à compter du 05 juin 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs à compter du 05 juin 2024.

AUTORISE le Maire à recruter pour répondre aux besoins temporaires de la commune.

DIT que les dépenses afférentes à ce recrutement sont affectées au budget

◆ **Entretien des bâtiments** : Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise BEAUDONNET pour le changement de menuiseries :

- 2 fenêtres au 2ème étage du Musée
- 1 fenêtre dans les communs des logements Cours Boirot Lacombe
- Une réparation sur une fenêtre d'un logement Cours Boirot Lacombe
- 2 fenêtres et 1 porte au Centre de Loisirs

◆ **Boulevard de la Chaume du Vent** : Mise en place de rondins de bois pour empêcher le stationnement sauvage.

◆ **Plaques de rues** : La bande de pierre de Volvic n'est pas très représentative de Charroux, il faudrait voir pour la supprimer et tout émailler.

◆ **Poubelles** : Il faudrait acheter des poubelles de rues en bois et changer le conteneur vers du stade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Etat récapitulatif des délibérations du 04 juin 2024

2024 – 19 : Achats matériels studios

2024 – 20 : Tarifs location studios Mairie

2024 – 21 : Achat bols fête de la soupe 2024

2024 – 22 : Création d'un emploi non permanent

SIGNATURES